



N° 001 /MCSGGRI/DIR.CAB.-

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 25 AVRIL 2013

L'an deux mil treize et le Jeudi 25 Avril, s'est réuni à 12 heures 40 minutes, le premier Conseil des Ministres sous la très haute présidence de Son Excellence Michel DJOTODIA AM NONDROKO, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour comportait une communication présidentielle, des dossiers à examiner, des communications ministérielles et des divers.

I- DE LA COMMUNICATION PRESIDENTIELLE

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, au sujet de la thématique des réflexions sur la situation sécuritaire a informé le Conseil sur les mesures prises face à la multiplication des actes de vandalisme et de violences perpétrés par certains éléments de la SELEKA et autres bandits à Bangui, ces derniers temps.

Ces mesures sont les suivantes :

1) le cantonnement des éléments de la SELEKA sur les sites ci-après :

- Camp Kassaï ;
- RDOT ;
- Camp Béal ;
- Bataillon de Services et de Soutien (BSS) ;
- Camp Henri IZAMO ;
- Régiment de Soutien.

Ces éléments seront cantonnés provisoirement sur lesdits sites en attendant leur déploiement dans les quinze (15) Préfectures érigées en régions militaires hormis la Préfecture du HAUT MBOMOU, déjà couverte par les Experts militaires américains et l'Armée ougandaise ainsi

qu'un détachement des Forces Armées Centrafricaines qui luttent contre la LRA de Joseph KONNY.

2) La mise en place d'une Cellule de crise dotée d'une brigade spéciale chargée de neutraliser ou de mettre hors d'état de nuire comme au front, tout élément de la SELEKA ou autre bandit pris en flagrant délit d'actes de braquage, de pillage, de vandalisme, de viol ou de violence.

La Cellule de crise se réunit régulièrement pour évaluer la situation et proposer des stratégies et plans d'intervention dans la perspective de la reprise des activités dans tous les secteurs.

II- DES DOSSIERS A EXAMINER

1- DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REGIONALISATION

Le Ministre de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Régionalisation a soumis à l'examen du Conseil un projet d'ordonnance portant Code Electoral et sept (07) projets d'Ordonnance sur la déconcentration, décentralisation et régionalisation.

1) Du projet de Code Electoral de la République Centrafricaine.

Ce projet de Code qui prend en compte les insuffisances relevées dans l'ancien Code Electoral comporte comme innovation principale la création d'un organe de gestion des élections dénommé « **Autorité Nationale des Elections** », en abrégé **A.N.E.**

Le projet de Code qui a fait l'objet de plusieurs ateliers de concertation des différentes parties prenantes au processus électoral est l'un des textes préconisé par les Accords de Libreville et de Ndjamena.

Le Conseil a examiné et adopté ce projet d'ordonnance en l'état ; car il est la résultante d'un consensus.

2) Des projets de textes sur la déconcentration, décentralisation et régionalisation.

Depuis les indépendances, aucun texte n'a abordé les questions de déconcentration, décentralisation et régionalisation de manière aussi exhaustive ; d'où l'intérêt de ces projets de texte qui viennent combler un vide juridique.

Ces projets d'ordonnance s'inscrivent dans le cadre de la réforme de l'Etat qui est l'une des priorités du Gouvernement traduite en action à travers le processus de la déconcentration, de la décentralisation et régionalisation.

Ces projets de texte portent respectivement sur :

- l'orientation de l'Administration du Territoire de la République Centrafricaine ;
- les conditions de la libre administration des Collectivités Territoriales ;
- le transfert de compétences de l'Etat aux Régions et aux Communes ;
- l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales, des circonscriptions administratives et des communautés de base ;
- les ressources financières des collectivités territoriales ;
- le statut du personnel des collectivités territoriales ;
- la programmation de la mise en œuvre de la décentralisation.

Le Conseil a examiné et adopté sans amendement ces huit (08) projets d'ordonnance et a instruit le Ministre en charge du Secrétariat Général du Gouvernement et des Relations avec les Institutions de les transmettre au Conseil National de Transition pour adoption.

III- DES COMMUNICATIONS MINISTERIELLES

1- DU MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, CHARGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Le Ministre des Postes et Télécommunications, chargé des Nouvelles Technologies a présenté au Conseil deux (02) communications.

La première est relative à la situation de la Société Centrafricaine des Télécommunications, en abrégé **SOCATEL**

La **SOCATEL**, opérateur historique des Télécommunications en République Centrafricaine traverse une crise structurelle qui a entraîné sa faillite économique depuis plus d'une décennie.

Au regard des difficultés de la **SOCATEL** qui sont entre autres liées au non paiement de ses créances par l'Etat et à l'augmentation des arriérés de salaire du Personnel, le Ministre a sollicité et obtenu l'accord du Conseil qui l'a instruit de se rapprocher du Ministre des Finances et du Budget pour l'évaluation de la situation financière en vue de déterminer les mesures appropriées à prendre.

La seconde communication porte sur la dénonciation des textes ci-après :

- Décret n° 12.008 du 07 Janvier 2012, portant dissolution des Conseils d'Administration des Entreprises et Offices Publics ;
- Décret n° 12.005 du 06 Janvier 2012, portant création d'un Comité Spécial de Surveillance et de Redressement des Entreprises et Offices Publics.

Ces textes constituent une violation des textes nationaux et internationaux en vigueur tels que les Traités de l'OHADA ; ce qui discrédite la République Centrafricaine pour le non respect de ses engagements, d'une part et d'autre part, ont entraîné un grave dysfonctionnement et la détérioration de la situation économique et sociale de ces Entreprises et Offices Publics.

Le Conseil a décidé de rapporter immédiatement les dispositions de ces textes pour respecter l'esprit et la lettre du Traité de l'OHADA.

2- DU MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie a rendu compte au Conseil de l'Atelier régional de validation des rapports de Politiques Commerciales des Etats de la CEMAC, tenu du 14 au 20 Mars 2013 à Bangui.

Cet atelier a permis de finaliser les rapports des Politiques Commerciales, en vue du premier examen groupé des Politiques Commerciales des Etats de la CEMAC qui aura lieu du 29 au 31 Juillet 2013 à Genève.

L'objectif visé est de créer un cadre global pour le développement harmonieux des activités économiques, la stabilisation macro-économique et financière, les réformes structurelles, la reconstruction des infrastructures de base ainsi que la consolidation de la paix, dans les Etats membres.

Le Conseil en a pris acte.

3- DU MINISTRE EN CHARGE DU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Ministre en charge du Secrétariat Général du Gouvernement et des Relations avec les Institutions a présenté au Conseil le projet de programme et de budget de la célébration de la fête du 1^{er} Mai 2013, Fête du Travail.

En raison de la situation sécuritaire, ce programme se résume aux principales activités ci-après :

- des offices religieux ;
- une déclaration unique des Centrales Syndicales ;
- une déclaration du Ministre de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale le 30 Avril 2013 ;
- la remise des décorations honorifiques aux travailleurs promus pour le 1^{er} Mai 2013, dans la matinée.

Le Conseil a adopté avec amendements ledit projet de programme et budget.

IV- DES DIVERS

1- Le Ministre Délégué au Développement Rural, Chargé de l'Elevage a informé le Conseil sur la participation de la République Centrafricaine aux assises de la Commission du Bassin du Lac Tchad, prévue du 29 Avril au 05 Mai 2013, à Ndjamena au TCHAD. Il a souligné le caractère intégrateur de ce projet, bénéfique pour les Etats Parties dont l'un des volets consiste à drainer les eaux de l'Oubangui vers le Lac TCHAD.

Le Ministre a évoqué la situation des arriérés de contributions de la République Centrafricaine au budget de cette Institution.

Le Conseil, préoccupé par la situation des arriérés de notre pays auprès des différents organismes, a instruit le Ministre des Finances et du Budget de faire le point des arriérés des contributions de la République Centrafricaine au budget de toutes les Organisations, dans la perspective de négocier des moratoires de règlement ou d'annulation.

2- Le Ministre de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Régionalisation a informé le Conseil de la réunion qu'il a tenue avec les Préfets et Sous-Préfets présents à Bangui afin d'envisager ensemble leur retour dans leurs circonscriptions administratives en fonction de l'évolution de la situation sécuritaire qui y règne.

Le Conseil en a pris acte et a instruit le Ministre de demander aux Préfets et Sous préfets, une fois sur place de :

- procéder à l'évaluation de la situation globale de leur circonscription, en vue des mesures idoines à prendre ;
- rassurer les populations sur les efforts déployés par le Gouvernement pour le retour de la paix ;
- sensibiliser les populations sur la nécessité de la reprise des activités agro pastorale conformément au calendrier agricole.

Il convient de préciser que la présence effective des Préfets et Sous préfets dans leur circonscription administrative et la reprise des activités des services publics vont contribuer à restaurer progressivement l'autorité de l'Etat et à redonner confiance à la population.

L'ordre du jour étant épuisé, Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat a levé la séance à 15 heures.

Fait à Bangui, le 27 AVR 2013

Le Ministre en Charge du Secrétariat
Général du Gouvernement et des
Relations avec les Institutions



[Signature]
Harold AHAMAT DEYA